

L'autonomisation de la recherche sur la construction européenne

Science et politique dans deux associations d'études européennes en France et en Allemagne (1957-1992)*

Hugo CANIHAC, *Doctorant, Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux) – Centre Marc Bloch (Berlin)*

La construction d'institutions européennes a, depuis près de soixante ans, été accompagnée de la création d'un « domaine du savoir » nouveau, avec ses concepts, méthodes et institutions propres¹. Le droit communautaire, en particulier, occupe une place si prééminente, tant pour les études que pour la politique européennes, que l'on a pu parler d'une « *coproduction politico-académique des catégories de perception et de compréhension* »² de l'Europe. Pourtant, ces savoirs n'avaient ni existence institutionnelle reconnue ni projet intellectuel consensuel au début du processus de construction européenne. Il n'était pas même admis que la construction européenne constitue un domaine d'étude spécifique. Interroger les conditions de leur élaboration, c'est alors plus généralement interroger les processus par lesquels se construit un domaine nouveau du savoir. Cette question peut

être abordée sous des angles différents. On peut se demander comment se sont constitués des savoirs *spécifiques*, c'est-à-dire des discours dotés d'institutions, d'outils et de théories distincts d'autres disciplines (relations internationales, droit international,...). On peut également s'interroger sur la revendication de scientificité³ de ces discours nouveaux : comment se sont constitués des *savoirs* spécifiques, distincts des discours politiques, journalistiques... tenus sur l'objet européen ? C'est cette seconde interrogation que nous proposons de suivre ici.

Dans la continuité de travaux récents menés sur la construction du droit communautaire⁴, cet article cherche à contribuer à l'étude de la genèse de ces savoirs de l'Europe en comparant les origines et les trajectoires de deux « laboratoires » de leur production. Nous prendrons pour objet deux associations savantes d'étude de la construction européenne, depuis leur création au milieu des années 1960 jusqu'à la fin des années 1980 (période d'une importante réorientation de l'action universitaire

* La première partie de cette contribution reprend les éléments de la communication présentée au colloque *La construction des études européennes. Trajectoires individuelles et réseaux nationaux*, les 22-23 mai 2014 à Nancy, organisé par M. MANGENOT, S. SCHIRMANN et F. LARAT (non encore publié). La problématique générale en a cependant été entièrement revue. Soient remerciés pour avoir rendu possible ce travail les professeurs Marc BLANQUET et Peter-Christian MÜLLER-GRAFF, présidents respectifs de la CEDECE et de l'AEI au moment où la recherche a été réalisée. Nos remerciements vont également au Dr. Frédéric KRUMBEIN, *Geschäftsführer* de l'AEI au moment de l'enquête, pour son aide très précieuse dans l'exploration des archives, et pour ses conseils.

¹ Sur le développement quantitatif des études européennes, v. l'article de J. KEELER, « Mapping EU Studies : The Evolution from Boutique to Boom Field 1960-2001 », *JCMS*, vol. 43, 2005, n° 3, pp. 551-82.

² A. VAUCHEZ et C. ROBERT, « L'Académie européenne », *Politix*, 2010/1, n° 89, p. 11.

³ O. IHL, M. KALUSZYNSKI et G. POLLET, *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003.

⁴ V. not. : A. VAUCHEZ et C. ROBERT, « L'Académie européenne », préc. ; J. BAILLEUX, *Penser l'Europe par le droit : l'invention du droit communautaire en France (1945-1990)*, Paris, Dalloz, 2014 ; A. VAUCHEZ, *L'Union par le droit : l'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 ; B. DAVIES, *Resisting the European Court of Justice : West Germany's Confrontation with European Law 1949-1979*, Cambridge, CUP, 2012.

communautaire) – la *Commission pour l'étude des Communautés européennes* (CEDECE) en France et l'*Arbeitskreis Europäische Integration* (AEI) en Allemagne. Les associations savantes constituent, en effet, des points d'observation privilégiés de la structuration d'un domaine savant : on peut les envisager comme des lieux où se joue, en partie, la « régulation » des savoirs⁵ – la définition des objets et problèmes légitimes, les méthodes employées, les acteurs habilités à en parler, etc. Il a bien sûr existé d'autres laboratoires où s'est organisée et forgée la pensée de l'Europe (tableau 1). Néanmoins, la CEDECE comme l'AEI, outre qu'elles constituent des groupes « pionniers » longtemps isolés, présentent à leur création la particularité de se définir non par une appartenance disciplinaire (à la différence de l'Association des juristes européens, par exemple), mais par leur objet : la Communauté européenne. Leurs trajectoires respectives sont en ce sens riches en indications quant à la façon dont l'objet européen a été « saisi par la science ».

Après avoir rappelé les origines indissociablement politiques et scientifiques de la CEDECE et de l'AEI (I), nous chercherons à montrer ici que ces associations ont connu jusqu'au début des années 1990 une lente *autonomisation*, entendue comme une prise de distance progressive à l'égard des institutions politiques (II). Cela indique une professionnalisation commune des études européennes – autant que la difficulté de s'affranchir de l'allié puissant qu'est la Commission. Mais ce processus ne se réalise ni au même rythme ni de la même façon dans les différentes associations. C'est alors en réaction au risque d'une « nationalisation » des études européennes qu'on peut comprendre la création du réseau ECSA à la fin de la période étudiée.

Nous nous appuyons à la fois sur des matériaux d'archives⁶, sur des entretiens⁷ réalisés avec des acteurs français et allemands, et sur les publications de ces deux associations, particulièrement les actes de leurs colloques.

Les premières associations d'étude de la construction européenne (sélection)

Association des juristes européens (AJE)	1954	France	droit
Wissenschaftliche Gesellschaft für Europarecht (WGE)	1961	Allemagne	droit
Fédération internationale pour le droit européen (FIDE)	1961	Transnational	droit
Commission pour l'étude des Communautés européennes (CEDECE)	1964	France	Interdisciplinaire (droit)
Association pour le développement de la science politique européenne (ADESPE)	1964	France	Science politique
Arbeitskreis Europäische Integration (AEI)	1969 (1966)	Allemagne	Interdisciplinaire
Association française d'étude pour l'Union européenne (AFEUR)	1973	France	Interdisciplinaire
Association européenne d'économie agricole*	1973	Transnational	Économie
Trans European Political Studies Association (TEPSA)	1974	Transnational	Science politique
IPSA Research Committee 03	1975-76	Transnational	Science politique
European Community Studies Association (ECSA)	1987	Transnational	Interdisciplinaire

* Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une association d'études de la construction européenne. Néanmoins, beaucoup des premiers économistes, intéressés par la construction européenne, proviennent de l'économie agricole, en raison du poids de la politique agricole commune, c'est pourquoi nous la mentionnons ici.

⁵ D. VINCK, *Sciences et société : sociologie du travail scientifique*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 69.

⁶ Archives des institutions européennes (Archives historiques de l'Union européenne, Florence), archives de l'AEI notamment. Il faut signaler qu'il ne nous a malheureusement pas été possible d'accéder aux archives de la CEDECE.

⁷ 11 entretiens, auxquels s'ajoutent plusieurs conversations avec d'anciens présidents de la CEDCE notamment.

I. La création de la CEDECE et de l'AEI : entre science et politique

La question des « savoirs européens » a été très tôt un enjeu de controverses. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il importe pour beaucoup de militants de construire l'Europe non seulement institutionnellement, mais aussi « dans les esprits ». Le Mouvement européen, et l'Union européenne des fédéralistes, en particulier, discutent dès le Congrès de La Haye, en 1948, la nécessité et la possibilité d'une action européenne dans le domaine universitaire⁸. En 1949, est créé sous l'égide du Mouvement européen le Collège d'Europe à Bruges. Mais à ces initiatives explicitement militantes, se superpose une autre interprétation de ce que pourrait être un « savoir européen », qui correspond à une stratégie différente, principalement mise en œuvre à partir de la signature des premiers traités. Il ne s'agit plus seulement de promouvoir un « savoir militant », de former des élites pro-européennes ou de créer une proximité intellectuelle et culturelle. Il s'agit en revanche de promouvoir un savoir dépolitisé, un savoir neutralisé et légitime de l'Europe, en faisant entrer l'enseignement de l'Europe dans les lieux consacrés du savoir – les universités nationales. L'idée n'est donc plus tant de produire un savoir « européen » que de développer un savoir « de l'Europe ».

A. Les sciences de l'Europe comme projet politique : de la CEDECE à l'AEI

À la rentrée 1963, est créé à l'Université de Paris le Centre universitaire d'études des Communautés européennes (CUECE), premier du genre dans la capitale. Ce centre réunit une petite équipe de pionniers des études communautaires, d'abord autour de l'économiste Maurice BYÉ, puis surtout autour du professeur de droit et ancien homme politique, Pierre-Henri TEITGEN. L'année suivante est créée par le même groupe la Commission pour l'étude des Communautés européennes (CEDECE), association conforme à la loi 1901 qui a pour but de « procurer aux facultés de Droit et

Sciences économiques les moyens de développer l'étude de l'intégration européenne »⁹. Les facultés de Droit et de Sciences économiques en sont membres de droit, si bien que, dès 1966, seize facultés sont représentées à l'Assemblée générale de l'association¹⁰ et que la CEDECE devient progressivement l'association majeure d'études du phénomène européen en France.

La simultanéité des premières activités de la CEDECE avec la « crise de la chaise vide » est loin d'être anecdotique. Selon Gérard NAFYLIAN¹¹, assistant de P.-H. TEITGEN à cette époque, et Jacqueline LASTENOUSE¹², c'est au contraire en réaction au climat politique de plus en plus tendu entre Paris et Bruxelles que François FONTAINE, alors chef du Bureau de la Commission à Paris et proche de Jean MONNET¹³ aurait fait part à P.-H. TEITGEN de ses craintes de voir fermer le Bureau de la Commission à Paris¹⁴ et de la nécessité d'assurer la présence des enseignements communautaires dans les universités « au cas où »¹⁵. En effet, la méfiance à l'égard du Service d'information de la Communauté est alors très vive du côté français : Jacques-René RABIER¹⁶, lui aussi proche de Jean MONNET et directeur du Service de presse et d'information de la Communauté, relate par exemple qu'en 1965, « l'ensemble de la politique d'information était suspecte d'être trop européenne, d'être trop "politique" au sens le plus noble du mot. La

⁹ *Nouvelles Universitaires Européennes*, n° 10, novembre 1966, p. 32.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Gérard NAFYLIAN est au moment de la création de la CEDECE l'assistant de Pierre-Henri TEITGEN. Il sera par la suite directeur du CUECE et trésorier de la CEDECE de 1974 à 2001.

¹² J. LASTENOUSE, après un stage dans le Service commun de presse et d'information, rentre à la Division de l'information universitaire en 1963, et fera toute sa carrière dans cette division. C'est un personnage essentiel pour toutes ces questions.

¹³ F. FONTAINE, né en 1917, a d'abord travaillé au Service de presse du ministère des Affaires étrangères, avant de devenir chef de cabinet de Jean MONNET au Commissariat général au Plan (1947-1952), puis de diriger le Service d'information de la Haute Autorité au moment où Jean MONNET en est le président (1952-1954). Il est à cette période directeur du Bureau d'information de la Communauté à Paris, précurseur de la Représentation en France de la Commission. Cf. A. COHEN, « Le "père de l'Europe" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/1, n°s 166-167.

¹⁴ Entretien avec G. NAFYLIAN. Cf. aussi dans le même sens : O. CALLIGARO, *Negotiating Europe – EU Promotion of Europeanness since the 1950s*, Palgrave Macmillan, 2013.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Recruté en 1946 au Commissariat général au Plan, il y devient chef de cabinet de Jean MONNET, puis le suit à la CECA en 1953.

⁸ V. à ce sujet : J. BAILLEUX, *op. cit.*

théorie à l'époque, à Paris, c'était : il y a des traités économiques, vous ne devez pas sortir du terrain économique»¹⁷. Le 25 juin 1965, une semaine avant que la France ne rappelle son représentant permanent à Bruxelles, le Service interministériel pour la coopération économique européenne publie une circulaire demandant « à tous les services ministériels de rendre compte des faits et gestes du Service commun de presse et d'information »¹⁸. En pleine crise politique, le Service d'information, relai de la Communauté en France, se sent donc menacé. Cherchant à garantir une présence du discours communautaire quoi qu'il arrive, ses responsables misent sur les universitaires et sur l'institutionnalisation de l'étude de la construction européenne.

En effet, les relations avec les universitaires constituent un terrain d'action privilégié pour les services de la Communauté. Si la crise de 1965 manifeste clairement les espoirs que le Service d'information place en eux, elle s'inscrit dans une stratégie plus générale. Dès les années 1950, le Service commun d'information avait adopté une stratégie « élitiste » tournée vers les universitaires et la création de structures et de ressources pour promouvoir l'enseignement de l'Europe¹⁹. Dès 1959, est créée au Bureau de Paris une division « Information universitaire ». Développer l'enseignement et la recherche sur les questions européennes assure une large diffusion au thème européen grâce au rôle de « *leaders d'opinion* »²⁰ des professeurs d'université. Mais à cela s'ajoute une raison plus spécifique : les professeurs ont ceci de particulier qu'ils relaient une information « *non pas sur une Europe idéologique et abstraite* »²¹, mais sur l'Europe qui se construit progressivement à travers les traités. Ce n'est pas tant un discours militant qui est recherché dans ce contexte par le Service de presse et d'information que, précisément, un discours dépolitisé, neutralisé, objectif. Le but est ici de produire une légitimation de l'Europe par le biais du discours savant, qui en

prouve le « sérieux » et, au-delà, l'existence même. François FONTAINE exprime très clairement cet objectif dans un discours prononcé, en 1966, aux États-Unis : « *subjects adopted for teaching automatically take on a considerable degree of respectability. Inclusion in the teaching syllabus is sure proof that a subject exists, and, by being taught, it exists more surely still* »²².

C'est dans le contexte de cette stratégie générale, dont l'urgence est accrue en France par la crise politique, que prend place la création de la CEDECE. Le passage par une association résulte aussi d'une contrainte spécifique : au début de la construction européenne, les institutions communautaires n'ont guère de compétences en matière d'enseignement ou de recherche²³. Leur accès au savoir universitaire ne peut donc se faire « par en haut », de façon directive, mais doit emprunter des chemins plus tortueux. Les associations savantes, implantées dans les universités sans en être formellement dépendantes, constituent des lieux intermédiaires propices à cette entrée discrète dans le savoir universitaire.

Les objectifs de la CEDECE correspondent, en effet, clairement à ceux du Service d'information. D'après l'article 2 de ses statuts d'origine, elle a pour but « *de favoriser l'information, le développement de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines ayant trait aux problèmes économiques, sociaux, financiers, juridiques, administratifs que posent l'organisation, le fonctionnement et le développement des Communautés européennes* »²⁴. Cette mission très large souligne le fait que la CEDECE est conçue comme une interface entre l'action de la Commission et le monde universitaire. Plus précisément, l'objectif initial est de contribuer à développer ces trois aspects hors de Paris, où le CUECE doit remplir cette mission²⁵, et surtout hors des centres historiques d'études européennes (Nancy, Strasbourg notamment) : la CEDECE a pour but de développer un réseau d'universitaires

¹⁷ J.-R. RABIER, Entretien avec G. BOSSUAT, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, juin 1998, p. 22 (www.eui.eu/HAEU/OralHistory/pdf/INT609.pdf).

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ J. BAILLEUX, *Penser l'Europe par le droit...*, préc.

²⁰ *Mémoire sur la politique des Communautés en matière d'information à l'attention des Conseils*, 26 juin 1963, p. 5.

²¹ *Ibid.*, p. 4.

²² F. FONTAINE, *Midwest Conference on West European and Atlantic Studies*, 14-15 janvier 1966, Wingspread, Racine, Wisconsin, p. 2.

²³ O. CALLIGARO, *Negotiating Europe...*, préc.

²⁴ Cités dans *Nouvelles Universitaires Européennes*, n° 2, décembre 1965, p. 9.

²⁵ *Ibid.*

travaillant sur l'Europe partout en France, et par là, de « désenclaver » les enseignements européens, de les généraliser et de les banaliser dans le plus grand nombre possible d'universités.

La création de la CEDECE s'intègre si bien dans la logique générale de l'action du Service de presse et d'information dans le domaine universitaire qu'elle sert de modèle à une action de plus grande ampleur : la création d'associations analogues dans les autres États membres, notamment en Allemagne. En effet, plus encore qu'en France, les études de la construction européenne y sont à leurs premiers pas. Le droit allemand met, par exemple, plus de temps que le droit français à s'ouvrir aux évolutions apportées par la construction européenne²⁶ – l'association des juristes allemands n'est ainsi créée qu'en 1961 sur le modèle de l'association française créée en 1954²⁷. Sur le modèle²⁸ du « projet CEDECE » est ainsi créée en octobre 1965, à l'initiative du Bureau de la Commission à Bonn (qui possède une division « *Information scientifique* » depuis 1964²⁹), l'association « *Europa-Kunde* »³⁰ par un groupe d'assistants professeurs. Néanmoins, l'*Arbeitskreis Europäische Integration* (AEI) n'est formellement créé que le 12 décembre 1969 et ne se limite plus à des assistants, mais, comme en France, vise à réunir le plus largement possible les universitaires intéressés par les problèmes européens. Il reçoit des financements communautaires par l'intermédiaire du Bureau de la Commission à Bonn³¹, et s'implique dans la publication de la revue *Integration*, dont la rédaction est assurée depuis 1968 par le Bureau de Bonn³². Ses statuts expriment les mêmes objectifs d'information universitaire et de développement de la recherche sur

les Communautés européennes que ceux de la CEDECE ; ils ajoutent toutefois que l'AEI travaillera avec les organisations « *apparentées* » (*verwandte*)³³. Tout indique donc que c'est une exportation des objectifs de la CEDECE par l'intermédiaire du Service de presse et d'information, qui est à l'origine de la création de l'AEI. La même démarche sera étendue au Royaume-Uni, avec la création de l'*University Association of Contemporary European Studies* (UACES) en décembre 1967, puis, progressivement des 24 autres associations européennes apparentées.

B. Les intermédiaires de la science de l'Europe : politiques et savants dans la création des associations

La mise en place de ces associations implique un réseau d'acteurs qui sont eux-mêmes en position intermédiaire entre monde académique et monde politique. L'impulsion concrète de la création est donnée par P.-H. TEITGEN, qui dirige le CUECE, et Émile NOËL, Secrétaire général de la Commission de la CEE. En 1964, P.-H. TEITGEN entre en contact avec E. NOËL en vue d'obtenir un financement pour une association universitaire. L'origine de cette initiative n'est pas clairement établie, Jacqueline LASTENOUSE qualifiant de « *légende* »³⁴ l'idée que ce serait E. NOËL lui-même qui aurait suggéré cette création à P.-H. TEITGEN. Toujours est-il que les deux hommes s'accordent sur l'importance d'une telle association et que la CEDECE voit officiellement le jour à la fin de l'année 1964, financée par la Commission – le Secrétariat général en particulier³⁵ – et l'Institut de la Communauté européenne pour les études universitaires, créé à l'initiative de Jean MONNET en 1957³⁶.

Comme l'a bien montré Julie BAILLEUX, le rôle de P.-H. TEITGEN dans cette entreprise est déterminant. Il se situe, en effet, en posi-

²⁶ M. STOLLEIS, *Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland*, München, C.H. Beck and Verlag, 2012, pp. 606-607. L'auteur y évoque une cécité à l'Europe d'une partie des juristes.

²⁷ C'est Michel GAUDET, directeur du Service juridique de la Commission, qui insiste pour que soit créée une association allemande. V. A. BERNIER, « Constructing and Legitimizing : Transnational Jurist Networks and the Making of a Constitutional Practice of European Law », *Contemporary European History*, 21, n° 3, 2012.

²⁸ Entretien avec J. LASTENOUSE, le 24 mars 2014.

²⁹ F. KRUMBEIN, « Die Geschichte der deutschen Europawissenschaften im Arbeitskreis Europäische Integration », *Integration*, 2014/1.

³⁰ *Nouvelles Universitaires Européennes*, n° 9, septembre 1966, pp. 9 et 23.

³¹ *Tätigkeitsbericht*, 12 décembre 1969-15 octobre 1971.

³² *Ibid.*, p. 7.

³³ Statuts de l'AEI, § 2.

³⁴ Entretien avec J. LASTENOUSE, le 24 mars 2014. V. aussi l'entretien avec J. LASTENOUSE, réalisé par A. DULPHY et Ch. MANIGAND, Propos recueillis à Bruxelles, le 17 juillet 2011 (<http://histoire-politique.fr/index.php?numero=15&drub=portraits&iditem=20>).

³⁵ O. CALLIGARO, *Negotiating Europe...*, préc.

³⁶ *Rapport d'activités du CUECE*, 5 juillet 1965, rédigé par F. FONTAINE et transmis à J. MONNET. Archives Jean MONNET, AMK 156/3/151. Ce rapport signale que l'Institut a versé une subvention de 400 000 francs belges à la CEDECE pour l'année 1964-1965.

tion intermédiaire entre professeurs de droit et monde politique, et a la capacité de rassembler autour de lui un réseau de soutiens qui donnent corps à son projet. P.-H. TEITGEN est, avant la guerre, docteur en droit administratif et agrégé de droit à Nancy, où il rencontre notamment le juriste Paul REUTER et François DE MENTHON³⁷. Il joue un rôle très actif durant la Résistance, où il est l'un des proches de DE GAULLE. Après 1945, il est l'un des fondateurs, puis président (1952-1956), du MRP, est plusieurs fois ministre et trois fois vice-président du Conseil entre 1944 et 1958. Il est, par ailleurs, résolument européen, au moins depuis la guerre³⁸, ce qui le conduit à s'opposer à DE GAULLE³⁹. Battu aux élections de 1958, il quitte la scène politique pour retourner à l'Université et est élu à Paris en 1961. Cet « *insider déclassé* »⁴⁰ mais prestigieux de la politique s'investit rapidement dans le droit communautaire, domaine d'enseignement nouveau et encore peu reconnu⁴¹. Il retrouve à Paris ses anciens collègues de Nancy, Paul REUTER (dont les étudiants du CUECE suivent les cours et qui a travaillé dans l'un de ses cabinets ministériels⁴²), puis Robert GOETZ. De même, il est proche de Maurice BYÉ⁴³, qui a également participé à la Résistance et à la création du MRP à ses côtés. Tous deux sont, par ailleurs, membres de l'*Association des juristes européens*, et feront partie de son comité d'honneur⁴⁴. François DE MENTHON, avec qui il a étroitement travaillé à Nancy, puis au MRP, sera membre du premier Bureau de la CEDECE. Enfin, son « *charisme* »⁴⁵ lui permet de s'entourer rapidement d'assistants et doctorants en droit communautaire dévoués à sa cause. Bien que dans une position relativement fragile à son arrivée à l'Université, il se trouve donc au centre d'un réseau d'acteurs constitué d'anciens collègues universitaires ou

politiques : connaissances académiques et politiques se croisent et se rejoignent donc autour de lui pour former le groupe initial de la CEDECE.

Le lien de P.-H. TEITGEN avec le Secrétaire général de la Commission, Emile NOËL, est ici particulièrement décisif. Il le connaît depuis la Résistance⁴⁶, puis son passage au Secrétariat de la Commission de l'Assemblée *ad hoc* en charge du projet de Communauté politique européenne (dont P.-H. TEITGEN fait partie). Emile NOËL joue lui aussi un rôle d'intermédiaire de premier plan entre les universitaires et les institutions européennes. Bien qu'il ne soit pas lui-même universitaire⁴⁷, Emile NOËL a, tout au long de sa carrière au sein des institutions européennes, cherché à développer ses contacts avec le monde académique⁴⁸ et à favoriser le développement d'une recherche sur la construction européenne. Au secrétariat général de la Commission, il met ainsi en place un budget spécifique pour financer les initiatives universitaires⁴⁹ et rencontre tous les ans des représentants du monde universitaire en visite à Bruxelles⁵⁰. Avant de présider l'IUE de Florence au début des années 1990, il est membre du conseil d'administration de la Sorbonne de 1973 à 1981⁵¹, participe à de nombreuses manifestations scientifiques⁵², et suit notamment de près les premiers travaux du Comité de recherche sur l'unification européenne de l'*Association internationale de Science politique*⁵³. Le directeur du Service d'information, Jacques-René RABIER, sera d'ailleurs vice-président de ce comité de recherche quelques années plus tard⁵⁴ et y interviendra à l'occasion de sa collaboration avec le politiste R. INGLEHART. Tous deux se situent hors de l'université, mais en-

³⁷ P.-H. TEITGEN, *Faites entrer le témoin suivant : 1940-1958*, Éditions Ouest-France, Rennes, 1988, p. 14.

³⁸ *Ibid.*, p. 475.

³⁹ *Ibid.*, p. 522. Entretien avec G. NAFYLIAN, le 13 février 2014.

⁴⁰ J. BAILLEUX, *Penser l'Europe par le droit...*, préc., p. 349.

⁴¹ V. par ex. : J.-C. GAUTRON, « Quelques remarques sur l'enseignement du droit européen en France », *RAE*, 2005/1.

⁴² P.-H. TEITGEN, *Faites entrer le témoin suivant : 1940-1958*, préc., p. 14.

⁴³ Auteur d'une thèse d'économie politique à Lyon en 1928, puis agrégé, il est élu à la faculté de Paris en 1946. Il a participé à la fondation du MRP en 1944.

⁴⁴ A. BERNIER, « Constructing and Legitimizing... », préc., p. 7.

⁴⁵ J. BAILLEUX, *Penser l'Europe par le droit...*, préc., p. 333.

⁴⁶ Entretien avec G. NAFYLIAN, le 13 février 2014.

⁴⁷ La situation changera avec sa nomination à la présidence de l'IUE de Florence à la fin de sa carrière à la Commission (1987).

⁴⁸ Entretien avec J.-C. EECKHOUT, le 19 février 2014 ; entretien avec J. LASTENOUSE, le 24 mars 2014.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Entretien avec J. LASTENOUSE, le 24 mars 2014.

⁵¹ *Festschrift für Emile Noël*, Luxembourg, Bureau des publications officielles des Communautés européennes, 1990, p. 12.

⁵² Il rédige la préface du colloque de 1986 de la CEDECE : *Les relations Communauté européenne-États-Unis*, Paris, Economica, 1987. Il participe aussi au colloque de la CEDECE de 1989.

⁵³ V. G. IONESCU, *The European Alternatives*, Sijthoff and Noordhoff, 1979.

⁵⁴ Interview de J.-R. RABIER : www.histoire-politique.fr/index.php?numero=07&andrub=portraits&iditem=10.

tretennent avec elle des relations fréquentes et amicales. La CEDECE se situe donc au point de jonction de ces deux groupes, et ses objectifs comme les acteurs de sa création révèlent une grande proximité du savant et du politique.

Comme dans le cas de la CEDECE, les acteurs impliqués dans les débuts de l'AEI occupent des positions intermédiaires entre différentes arènes. C'est ici, plus clairement encore qu'en France, autour du Bureau de Bonn, dirigé par Joachim WILLMANN de 1967 à 1970 (il sera également membre du premier Bureau de l'AEI) que s'organise l'association. Le secrétaire général du Mouvement européen allemand, Gerhard EICKHORN, est par ailleurs l'un des membres fondateurs de l'AEI et fait partie du premier bureau. La fondation de l'AEI a donc une dimension nettement militante, tant à travers l'implication du Bureau de Bonn que celle du Mouvement européen. Mais ce sont surtout ses deux premiers présidents qui incarnent l'articulation entre université et politique : il s'agit tout d'abord du premier président⁵⁵ de l'AEI (1969-1975), Walter HALLSTEIN, fraîchement libéré de la présidence de la Commission européenne après la confrontation avec DE GAULLE. Walter HALLSTEIN ne fut certes pas un membre très actif des travaux de l'AEI⁵⁶, mais en acceptant la première présidence, il conférait une légitimité incontestable à la jeune association. Cela d'autant plus que Walter HALLSTEIN est, avant de s'engager dans une carrière politique, un universitaire très actif, professeur de droit à l'Université de Francfort, dont il fut le recteur dans l'immédiat après-guerre et à la reconstruction de laquelle il participa largement⁵⁷. Le second président de l'AEI, qui prit également part à sa fondation, se trouve de même dans une position intermédiaire : il s'agit d'Alfred MÜLLER-ARMACK – qui forgea le concept d'« *économie sociale de marché* » – un très proche collaborateur du ministre de l'Économie au mo-

ment des négociations des Traités de Rome, Ludwig ERHARD (CDU). A. MÜLLER-ARMACK, fut comme secrétaire d'État aux Affaires européennes, l'un des principaux négociateurs allemands pour les questions européennes à cette période⁵⁸. Toutefois, la carrière politique de MÜLLER-ARMACK ne constitue qu'une parenthèse dans sa carrière académique de professeur d'économie à l'Université de Cologne, où il fonda et dirigea sans interruption l'*Institut für Wirtschaftspolitik* de 1950 à 1978. Son souci des questions universitaires le conduisit d'ailleurs, comme W. HALLSTEIN, à être un fervent défenseur de l'idée d'une université européenne⁵⁹. W. HALLSTEIN comme A. MÜLLER-ARMACK sont donc, en 1969, des acteurs politiques nouvellement retirés qui se tournent de nouveau vers une arène universitaire qu'ils n'ont jamais complètement abandonnée.

Ainsi, si les deux associations sont créées en accord et avec le soutien des services de la Commission, ces initiatives s'appuient sur un réseau d'acteurs « fondateurs », qui se situent à l'interface des arènes politiques, dont ils viennent souvent de se retirer, et universitaires, dans laquelle ils sont investis. Cette imbrication se manifeste très concrètement : on l'a dit, la Commission finance les débuts des deux associations. Elle leur offre aussi un toit, toutes deux étant respectivement installées dans les locaux du Bureau parisien de la Commission, rue des Belles-Feuilles, et dans ceux du Bureau de Bonn. Enfin, G. NAFYLIAN, qui fut le trésorier de la CEDECE de 1974 à 2001, associe à ses activités à l'Université un emploi de conseiller juridique au Bureau de Paris de la Commission⁶⁰ – tandis que Holger MIREK, le secrétaire exécutif de l'AEI de 1976 à 1980, travaille à mi-temps pour le Bureau de Bonn où il est « *animateur universitaire* »⁶¹. En France comme en Allemagne, c'est à l'intersection du savant et du politique que naissent les savoirs de la Communauté européenne.

⁵⁵ L'AEI est dirigé par un bureau exécutif (le *Vorstand*), qui assure sa gestion, et un organe de supervision (le *Präsidium*) qui joue un rôle de contrôle. Le travail quotidien est assuré par le secrétaire exécutif (*Geschäftsführer*). V. F. KRUMBEIN, « Die Geschichte der deutschen Europawissenschaften... », préc.

⁵⁶ Entretien (téléphonique enregistré) avec B. KOHLER-KOCH, le 3 avril 2014.

⁵⁷ Cf. par ex. : Archives Walter HALLSTEIN 1266 (1660, microfiche 1).

⁵⁸ V. A. MÜLLER-ARMACK, *Auf Dem Weg Nach Europa – Erinnerungen Und Ausblicke*, Tübingen, Rainer Wunderlich, 1971.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 175.

⁶⁰ Entretien avec G. NAFYLIAN, le 13 février 2014.

⁶¹ Entretien (téléphonique enregistré) avec H. MIREK, le 14 avril 2014.

II. La route de l'indépendance : promouvoir sans propagande

Pourtant, malgré leur lien avec la Commission, ces associations se conçoivent sans ambiguïté comme des « sociétés savantes »⁶², dont la raison d'être est universitaire et non politique. En effet, si les projets pour développer un enseignement et une recherche spécifiquement européens sont anciens, l'exigence d'indépendance de la part de l'université vis-à-vis du politique y est particulièrement sensible. Les débats autour de la création d'une Université européenne qui commencent à se faire jour dès le lendemain de la guerre ne manquent pas de poser « la question des rapports que l'Université européenne devra entretenir avec l'autorité politique »⁶³, question qui suscite par exemple un certain « malaise » quant à l'idéologisation possible d'une telle Université chez certains recteurs d'Université dans les années 1950⁶⁴. Le souci de ces associations de se distinguer des groupes de « propagande » est d'autant plus essentiel que, comme on l'a vu, l'enjeu est, pour les universitaires comme pour la Commission, de faire reconnaître un savoir « non idéologique » de l'Europe, de produire le discours dépolitisé dont François FONTAINE louait l'efficacité – et dont dépend la reconnaissance proprement académique de l'objet européen.

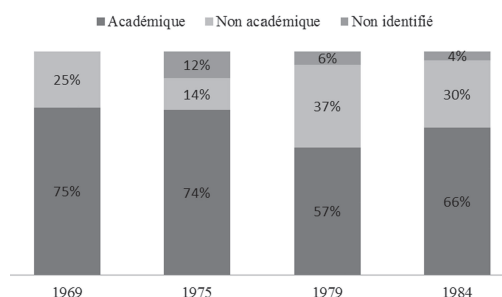
Comment se concilient alors cet objectif et les origines mixtes de la CEDECE et de l'AEI ? Une délimitation plus stricte entre politique et académique s'instaure progressivement dans les associations. On note en particulier une tendance à la distanciation vis-à-vis de la Commission, perceptible dans les activités des associations et l'évolution des discours. Cela tient d'une part au caractère de plus en plus universitaire des associations, particulièrement en France, et d'autre part, à la Commission elle-même qui modifie son

attitude vis-à-vis de ces associations, notamment en diminuant les financements qu'elle leur attribue – ce qui en retour met en lumière la difficulté à s'affranchir de ce puissant allié.

A. Politiques, praticiens et universitaires : la composition de la CEDECE et de l'AEI

De fait, ces associations fonctionnent dans les premiers temps comme des lieux intermédiaires entre université et politique. L'étude des membres et participants à leurs activités fournit un bon indicateur de cette imbrication : elle montre qui, au-delà des discours, prend effectivement part au fonctionnement de l'association. L'évolution de la part d'universitaires parmi les membres de l'AEI est ainsi suggestive (figure 1). Au cours de ses quinze premières années d'existence, elle tend à légèrement diminuer, bien qu'elle reste toujours largement majoritaire. À l'exception de 1975⁶⁵, la part de membres dont l'activité principale se situe hors de l'université représente entre 1/4 et 1/3 du total.

Membres académiques et non académiques de l'AEI (figure 1)



Toutefois, cette relative constance masque la diminution régulière, au sein de ce groupe, de la part des membres directement liés aux institutions européennes (fonctionnaires ou élus européens). Ainsi, s'ils représentent 54 % des membres non académiques en 1975, cette proportion n'est plus que de 41 % en 1979 et de

⁶² C'est le terme qui est employé sur la page de l'AEI (*wissenschaftliche Gesellschaft*) : www.aei-ecsa.de.

⁶³ J.-M. PALAYRET, « Une université pour l'Europe : les origines de l'Institut universitaire européen de Florence (1948-1976) », in A. BACHOUD, J. CUESTA et M. TREBITSCH, *Les intellectuels et l'Europe de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 226.

⁶⁴ E. DU REAU, « La Conférence des recteurs des Universités européennes : une expérience pionnière de coopération universitaire », in A. BACHOUD, J. CUESTA et M. TREBITSCH, *Les intellectuels et l'Europe de 1945 à nos jours*, préc., pp. 250-251.

⁶⁵ Mais des informations sont manquantes concernant 12 % des membres de ce premier recensement, ce qui tend à laisser penser qu'ils ne sont pas universitaires, le titre universitaire étant systématiquement précisé dans la recension des membres.

36 % en 1984. Dans le même temps, d'autres acteurs investissent la scène : les fonctionnaires ou élus nationaux sont de plus en plus représentés (de 15 % en 1975 à 29 % en 1984), de même que les représentants du secteur privé (de 8 % en 1975 à 24 % en 1984). Si la composition de l'AEI reste donc hétérogène, le poids relatif des institutions européennes tend à diminuer. Cette tendance est également reflétée par la composition du bureau. Dans le premier bureau sont représentés le Bureau de la Commission à Bonn (Joachim WILLMANN), le Mouvement européen (Gerhard EICKHORN), le secteur privé (Helmut CAMMAN, représentant des banques allemandes depuis 1966 et membre du Conseil économique et social de la Communauté européenne en 1970) et la presse (Wolfgang WAGNER, journaliste). Mais progressivement, cette composition hétéroclite change : G. EICKHORN n'est plus membre du deuxième bureau en 1975 et Ernst WALLRAPP, nouveau directeur du Bureau de Bonn se retire volontairement en 1979⁶⁶. Le ministère de l'Économie allemand restera toutefois représenté de 1979 à 1990 via Martin SEIDEL, trésorier, et représentant de la République fédérale lors des procès l'impliquant devant la Cour de justice des Communautés européennes (1972-1989)⁶⁷ ; mais, après son retrait, le bureau de 1990 est composé exclusivement d'universitaires. Ce constat ne doit certes pas faire oublier la multipositionnalité très répandue chez les universitaires – ainsi Manfred ZULEEG, d'abord membre du bureau (1975 à 1987, date à laquelle il est directeur), puis du *Präsidium*, sera de 1988 à 1994 juge à la Cour de justice des Communautés européennes ; Meinhard HILF fait son entrée au bureau en 1988 après plusieurs années passées au Service juridique de la Commission. Néanmoins, la lente monopolisation des rôles-directeurs de l'association par les universitaires indique une prise de distance progressive avec les institutions européennes.

Du côté de la CEDECE, un processus analogue se dessine, quoiqu'à un rythme diffé-

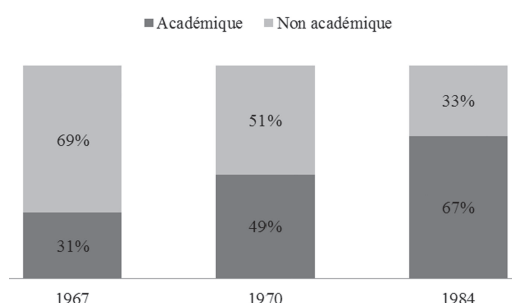
rent. Le seul recensement des membres à notre disposition datant de 1998, il est plus difficile d'estimer la part des membres universitaires et non universitaires dans les premiers temps. Cependant, nous avons vu que la composition du premier Bureau de la CEDECE est nettement moins mixte que celle du Bureau de l'AEI. À l'exception de P.-H. TEITGEN et de G. NAFYLIAN qui travaille en parallèle pour le Bureau de la Commission, l'équipe de la CEDECE est exclusivement universitaire. On peut toutefois se faire une idée plus précise de l'imbrication des universitaires et des politiques en se fondant sur les participants aux colloques organisés par la CEDECE⁶⁸ (figure 2). À la différence de l'évolution de l'AEI, on observe ici très nettement une augmentation de la part des universitaires dans les colloques – processus qui ne se dément pas après la période étudiée, puisqu'au colloque de 2002, les universitaires constituaient 89 % de l'auditoire. Si, lors des deux premiers colloques en 1967 et 1968⁶⁹, les universitaires sont largement minoritaires – ce qui peut s'expliquer par la faible diffusion de l'intérêt pour les études communautaires à cette époque – la parité est établie dès 1970 et les universitaires constituent à partir de là le principal contingent représenté aux colloques⁷⁰. On observe le même phénomène chez les intervenants à ces colloques : en 1967-1968, 30 % d'entre eux sont des universitaires, les autres étant des fonctionnaires ou des praticiens ; en 1984, la proportion s'est inversée et 74 % des intervenants proviennent de l'Université ; enfin, en 2002, tous les intervenants sont des universitaires.

⁶⁸ La mesure est donc moins complète qu'à partir des listes de membres, mais permet de voir qui se déplace effectivement aux événements organisés. À titre de comparaison, les colloques de l'AEI comptent, en 1977, 72 % d'universitaires – tandis qu'en 1975, 74 % des adhérents sont universitaires et 57 % en 1979. La comparaison n'est donc pas exacte mais paraît malgré tout donner une valeur indicative satisfaisante de la part des deux groupes.

⁶⁹ Nous les considérons ici ensemble car ils constituaient deux volets d'un même sujet et ont d'ailleurs été publiés ensemble. Cf. CEDECE, *Les cadres juridiques de la coopération internationale en matière scientifique et le problème européen*, Actes des Colloques d'Aix en Provence et de Nice, organisés sous les auspices de la CEDECE, les 1^{er} et 2 décembre 1967, et 6 et 7 décembre 1968, Bruxelles, 1970.

⁷⁰ Entre 1970 et 1980, les colloques ne sont plus publiés. Le colloque de 1984 a été choisi car il permet la comparaison avec le recensement de la même année à l'AEI.

Participants aux colloques de la CEDECE
(figure 2)



Un examen des membres non universitaires souligne encore plus le contraste avec l'AEI, en même temps qu'elle indique la distanciation plus rapide qui se produit avec les institutions européennes. En effet, en 1967-1968, les fonctionnaires et politiques européens représentent près de 38 % des participants au colloque, soit plus que les universitaires dans leur ensemble. Mais dès 1970, leur nombre chute considérablement et s'établit autour de 15 %, de même qu'en 1984. La part des fonctionnaires nationaux se maintient autour de 11 % durant toute cette période, tandis que le nombre de représentants du secteur privé chute de 12 % à 6 % en 1984, à l'inverse de la tendance observée pour les adhérents de l'AEI.

B. « Distance raisonnable » ou « sage distance » ? La recherche d'un modèle de relation avec la Commission

Ce processus de distanciation doit cependant être nuancé au regard des objectifs affirmés par les deux associations sur cette période. Le compte rendu d'un colloque de l'AEI en 1967 précise que le but n'est pas de produire des recommandations politiques – mais que néanmoins, il serait appréciable (« *es wäre zu begrüßen* ») que les idées émises soient prises en compte dans les négociations. Il souligne que, quoi qu'il en soit, les représentants de Bruxelles ont écouté attentivement les débats⁷¹. Et le rapport annuel de l'AEI se félicite en 1987 que 39 % des participants à ses colloques de l'année n'aient pas été des universitaires, et encourage le dialogue ainsi éta-

bli entre praticiens et monde académique⁷². Au contraire, la dimension « purement universitaire » de la CEDECE est revendiquée comme une preuve de sérieux⁷³ avec une insistance croissante. En 1970, Louis DUBOIS, vice-président de la CEDECE explique encore, lors de l'ouverture du Colloque de Grenoble, que « *l'essentiel du colloque doit résider dans la confrontation entre les hauts fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes et d'autres organismes nationaux ou internationaux, les représentants des divers milieux professionnels intéressés et les universitaires* »⁷⁴. L'ouverture du colloque de 1984 de la CEDECE indique simplement que l'objectif est de « *dresser un bilan approfondi* » du problème étudié (les ressources propres de la Communauté), et de « *s'interroger sur les perspectives* » possibles⁷⁵. Enfin, en 2005, Rostane MEDHI, président de la CEDECE met en avant la « *distance* » et la « *sagesse* » des universitaires face aux débats politiques⁷⁶. On observe donc une distanciation progressive de la CEDECE non seulement vis-à-vis de la politique européenne, mais aussi du monde non universitaire en général, bien plus marquée que dans le cas de l'AEI. L'annuaire de 1998 ne compte que trois membres non universitaires, sur 257 – et il s'agit de trois avocats. Cette indépendance se définit par un double contraste avec d'autres associations. D'un côté, c'est un gage d'indépendance à l'égard du politique, et des associations explicitement engagées pour la promotion d'une certaine idée de l'Europe – telles que l'AFEUR, créée en 1973 et qui se conçoit comme un intermédiaire entre organisation savante et organisation militante⁷⁷. De l'autre, ce caractère universitaire exclut les associations principalement composées de praticiens, telles que l'AJE⁷⁸.

⁷² AEI, *Tätigkeitsbericht*, 1987.

⁷³ Entretien avec M. BLANQUET (président actuel de la CEDECE), le 28 janvier 2014.

⁷⁴ Colloque de 1970 à Grenoble, <http://aei.pitt.edu/37292/1/A3249.pdf>, p. 3.

⁷⁵ G. ISAAC (dir.), *Les ressources financières de la Communauté européenne*, Travaux du colloque de 1984 de la CEDECE, Paris, Economica, 1986, p. 1.

⁷⁶ J. ANDRIANTSIMBAZOVINA et Ch. GESLOT (dir.), *Les Communautés européennes face aux défis de l'élargissement*, Actes du Colloque de Besançon les 17-18 octobre 2002, Paris, La Documentation française, 2005, p. x.

⁷⁷ Entretien (vidéo enregistré) avec R. TOULEMON, le 15 avril 2014.

⁷⁸ Il faut noter que si cette distinction est aujourd'hui énoncée sur le registre de l'évidence, les deux associations avaient pour-

⁷¹ *Integration – Vierteljahreshefte zur Europaforschung*, 1969/1, p. 75.

Cette différence de composition et d'orientation peut d'abord se comprendre à la lumière du contexte politique de leur création : si c'est bien le contexte politique qui pousse à la création et au soutien de la CEDECE par la Commission, il exige paradoxalement aussi d'instaurer une distance entre la CEDECE et les institutions européennes, afin que celles-ci ne soient pas accusées de propagande dissimulée – et que la CEDECE puisse légitimement se définir comme une association scientifique. Une démarcation nette du savant et du politique est donc dans l'intérêt de tous dès lors que la CEDECE est créée, ce qui contribue à expliquer par exemple la différence avec l'AEI dans la composition du premier bureau. Cependant, cette prise de distance avec les institutions européennes, et les voies différentes qu'empruntent les deux « associations sœurs »⁷⁹, ne sont pas seulement le fruit d'une volonté d'indépendance diversement formulée par les universitaires. Un autre élément décisif est l'évolution de la position de la Commission à l'égard de ces associations. Ce processus trouve un écho dans les rapports annuels d'activité de l'AEI. En 1972, le rapport souligne l'importance du « soutien total » du Bureau de Bonn⁸⁰ et fait état d'un travail en commun visant à établir une liste de thèmes à traiter par de futures thèses sur l'intégration européenne, liste qui s'appuie sur les besoins identifiés par les fonctionnaires européens⁸¹. Mais, dès 1976, le rapport annuel évoque des changements nécessaires dans la relation avec les institutions. Il insiste, d'une part, sur le fait que le bureau doit rapidement mieux délimiter les compétences respectives de l'AEI et du Bureau de la Commission, notamment concernant les questions financières. D'autre part, il évoque une note de la Commission de février 1976 visant à fixer plus précisément le cadre des relations avec les associations natio-

nales d'étude de la construction européenne. Cette note fait plusieurs recommandations : les associations universitaires ne doivent pas exclusivement travailler pour la Commission ; elles ne doivent pas être exclusivement financées par la Commission ; leurs activités ne doivent pas être dirigées par les responsables du Bureau d'information ; elles ne doivent pas être matériellement intégrées dans les Bureaux d'information. C'est donc une réorientation importante des relations qui est demandée – réorientation qui implique notamment le déménagement de l'AEI hors des locaux du Bureau de Bonn, qui n'interviendra cependant qu'en 1991⁸². La Commission comme le Bureau de l'AEI cherchent donc à clarifier la relation de l'association vis-à-vis de la Commission. En 1979, Holger MIREK, secrétaire exécutif de l'AEI en même temps qu'employé du Bureau de la Commission, rédige une note à l'intention de ce bureau, sobrement intitulée « *Réflexions de principe sur une politique de subvention de la Commission européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur de la République fédérale d'Allemagne ainsi que sur l'état de la coopération entre le Bureau de presse et d'information de la Commission européenne et l'Arbeitskreis Europäische Integration* »⁸³. Il y insiste sur l'importance d'une relation « raisonnable » du Bureau et de l'AEI, qui assure le fonctionnement de l'association en même temps que son « autonomie » et son « indépendance »⁸⁴. Il y évoque l'existence de conflits entre les deux organisations, notamment dans le domaine financier où l'AEI a connu une « crise ». En conséquence, il plaide pour un meilleur financement de l'AEI par la Commission. Si toutefois cela n'était pas possible, il faudrait procéder à une « diversification » des sources de financements – ce qui, selon lui, ne remettrait nullement en question « l'influence de la Commission »⁸⁵. Cette influence subit cependant des modifications importantes dues au retrait d'E. WALLRAPP du bureau de l'association. Alors que « le directeur du Bureau de la Commission a jusqu'à présent introduit les priorités de la politique

tant de forts liens, au moins personnels, à l'origine. Ainsi, trois des membres fondateurs du CUECE étaient également membres de l'AJE (P.-H. TEITGEN, M. BYÉ et B. GOLDMAN). La différenciation qui paraît aujourd'hui très nette est donc le résultat d'une évolution, plus radicale que celle qui s'est produite en Allemagne.

⁷⁹ AEI, *Tätigkeitsbericht* 4, 1974-1975.

⁸⁰ *Tätigkeitsbericht* 2, 1971-1972, p. 10.

⁸¹ Les *Nouvelles Universitaires Européennes* mentionnent aussi ce type d'initiative et publient de telles listes. Cf. par ex., le numéro 12 de janvier 1967, dont l'éditorial se conclut sur la phrase : « Ne négligez aucune possibilité, écrivez-nous, téléphonez-nous, les "NUE" sont à votre service ».

⁸² F. KRUMBEIN, « Die Geschichte der deutschen Europawissenschaften... », préc., p. 6.

⁸³ H. MIREK, *Überlegungen...*, 12 novembre 1979.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 3.

de la Communauté dans les discussions sur le programme »⁸⁶ des activités, son retrait doit changer la façon dont est établi ce programme annuel. Il recommande, « *puisque dans le domaine de la programmation la question de l'autonomie pour les scientifiques est particulièrement "sensible"* », de n'utiliser le « *moyen de pression* » que constitue l'attribution de ressources qu'en cas de conflit majeur entre l'AEI et le Bureau et de privilégier la recherche de compromis entre exigences d'autonomie scientifique et priorités politiques du Bureau.

Ce rapport illustre clairement, d'une part, l'imbrication très forte du politique et du scientifique dans le fonctionnement concret et les débats vitaux de l'AEI. L'AEI a, jusqu'ici, une mission qui participe du programme plus général de la Commission en matière d'information. Le fait que le Bureau pèse dans les décisions de l'AEI est jusqu'alors considéré comme faisant partie du fonctionnement de l'association. Mais, d'autre part, ce rapport illustre aussi la transition qui commence à se produire au moins depuis 1976, et l'importance croissante accordée à l'autonomie scientifique vis-à-vis des institutions européennes. À partir des questions financières, c'est le mode de fonctionnement normal de l'AEI qui est mis en question. Cette volonté se renforce nettement à partir des années 1980. Le rapport de l'AEI de 1985 constate un changement de priorités dans la politique d'information de la CEE, et des coupes budgétaires « *drastiques* », dont E. WALLRAPP a pu préserver l'AEI. Sans cela, affirme-t-il, l'AEI ne pourrait continuer à fonctionner sous la forme qu'il a connue jusque-là⁸⁷. L'année suivante, c'est encore E. WALLRAPP qui est chaleureusement remercié par le Bureau de l'AEI pour son intervention personnelle en faveur de l'AEI – qui n'aurait pu sans cela continuer ses activités⁸⁸. Finalement, en 1990, le rapport signale un changement de politique du Bureau de Bonn, qui prévoit des coupes budgétaires définitives à partir de 1991. Du côté français, la situation semble être la même, et les difficultés financières commencent à devenir manifestes au

milieu des années 1980⁸⁹, E. NOËL intervenant à plusieurs occasions pour régler des difficultés matérielles liées à un moindre soutien communautaire. L'exigence d'un déménagement de la CEDECE, plusieurs fois exprimée en 1984-1985, est notamment au cœur des préoccupations. La question de l'indépendance se fait alors plus discrète : Guy ISAAC écrit, par exemple, à E. NOËL pour souligner l'importance de la « *symbiose* » entre Commission à Paris et CEDECE (2 janvier 1985), et l'importance de conserver les bureaux au même endroit que ceux de la Commission⁹⁰. Mais, de façon générale, au début des années 1990, la Commission souhaite faire évoluer les modalités d'action traditionnelles vis-à-vis des universitaires, qui ont porté leurs fruits, puisque les cours européens sont entrés dans les programmes et les financements nationaux⁹¹, mais ne suffisent pas à assurer une large diffusion de ces enseignements⁹². C'est le début de l'Action Jean Monnet, qui marque une nouvelle étape de la politique communautaire vis-à-vis de l'Université.

III. Conclusion : les trajectoires du savoir de l'Europe

L'étude de la genèse et des premières années d'activité de ces deux associations les fait apparaître comme des lieux « carrefour ». À une période où l'étude de la construction européenne demeure un acte pionnier, la création de la CEDECE, puis celle de l'AEI, résultent d'abord d'efforts croisés pour donner un cadre stable à ces études : il s'agit de légitimer l'Europe par la science et tout en légitimant une science de l'Europe dans des systèmes nationaux qui ne lui laissent que lentement une place. En cela, volonté politique et aspirations des universitaires s'articulent autour de grandes figures à la jonction des deux mondes. Dans les premiers temps, les associations sont donc des lieux où les frontières du savant et du politique sont, de fait, difficiles à discerner. On observe cependant une distanciation progres-

⁸⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁸⁷ *Tätigkeitsbericht* 14, 1985.

⁸⁸ *Tätigkeitsbericht* 15, 1986.

⁸⁹ Entretien avec M. BLANQUET, le 28 janvier 2014.

⁹⁰ Archives historiques de l'Union européenne, EN-391 : CEDECE et Centre d'études, de recherches et d'enseignement pour les CE (CEREC).

⁹¹ Entretien avec G. NAFYLIAN.

⁹² O. CALLIGARO, *préc.*, p. 27.

sive à l'égard de ces origines. À la fin des années 1980, toutes deux sont composées et administrées principalement par des universitaires. Elles subissent de plus en plus une indépendance matérielle vis-à-vis des institutions européennes. Les « grandes figures » intermédiaires des débuts ont laissé place à des relations bien plus distantes et formalisées entre savants et institutions. Toutefois, cette distanciation s'est établie selon des lignes et à des rythmes distincts : alors que l'AEI se contente de devenir une association majoritairement uni-

versitaire (les universitaires prédominent dans les membres, la composition de son bureau, le choix de ses activités), la CEDECE tend à devenir une association exclusivement universitaire. Si la tendance à la distanciation est commune, ce sont donc deux trajectoires différentes qui se dessinent en France et en Allemagne. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre la création du réseau ECSA, l'association « parapluie » qui regroupe les différentes associations nationales : il s'agit entre autres d'harmoniser les pratiques des différentes associations.